

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 septembre 2018**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

Adélarde Couture (Saint-Camille)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Marcel Bégin, maire suppléant de Saint-Camille est présent en remplacement de Monsieur Adélarde Couture.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-09-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 11 JUILLET, ET SUIVI**

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 22 AOÛT, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
 - 07.01 - Politique d'investissements (DÉE)**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Demande d'inclusion à la zone agricole: municipalité de Sainte-Aurélie**
 - 08.02 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**
 - 08.03 - Émission de certificat de conformité: règlement d'urbanisme Sainte-Sabine**
 - 08.04 - Avis de conformité requis par le MTMDET: remplacement d'un pont sur la rivière Flamand, rang 14, Saint-Benjamin**
 - 08.05 - Règlement sur la compensation pour atteinte aux milieux humides et hydriques**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 09.01 - Table de concertation des aînés des Etchemins**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.01.01 - Municipalité de Saint-Zacharie**
 - 10.01.02 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**
 - 10.01.03 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - Chaudière-Appalaches Économique**
 - 12.03 - Hydro-Québec**
 - 12.04 - Fonds locaux de solidarité FTQ**
 - 12.05 - Firme Tintamarre Communication**
 - 12.06 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins**
 - 12.07 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins**
 - 12.08 - Plan de relance de la MRC des Etchemins**
 - 12.09 - Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC)**
 - 12.10 - Programme RénoRégion**
 - 12.11 - Comité de travail des membres du Conseil de la MRC des Etchemins**
 - 12.12 - Regroupement des services d'évaluation (MRC Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et les Etchemins)**
 - 12.13 - Site Web de la MRC des Etchemins**
 - 12.14 - Transport collectif - subvention 2018**

- 12.15** - Municipalité de Sainte-Sabine
- 12.16** - Table de Concertation Régionale en Sécurité Publique de la MRC des Etchemins
- 12.17** - Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
- 12.18** - Récupération Frontenac Inc.
- 12.19** - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 12.20** - Liste des membres des différents Comités et Organismes de la MRC des Etchemins
- 13** - ADMINISTRATION
 - 13.01** - Listes des comptes à payer (juillet et août 2018)
 - 13.02** - État des encaissements et déboursés
- 14** - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS
 - 14.01** - Union des municipalités du Québec
 - 14.02** - Ministère des Transports
 - 14.03** - Steven Blaney député
 - 14.04** - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
 - 14.05** - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 - 14.06** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
 - 14.07** - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
 - 14.08** - MRC de Montmagny
 - 14.09** - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - 14.10** - Moulin La Lorraine
 - 14.11** - AKIFER, Génie-conseil - Hydrogéologie - Environnement
 - 14.12** - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
 - 14.13** - Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)
 - 14.14** - Chambre de commerce Sainte-Justine
- 15** - SUJETS DIVERS
- 16** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2018-09-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET, ET SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN
TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet soit et est
adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 22
AOÛT, ET SUIVI**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

AUCUNE RENCONTRE.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

AUCUN PROJET.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

2018-09-03

07.01 - Politique d'investissements (DÉE)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des
Etchemins ont pris connaissance des modifications apportées à la
Politique de soutien du Fonds de développement des territoires 2018-
2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de révision
recommandent l'acceptation des modifications;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la Politique de soutien du Fonds de développement des territoires
2018-2020 soit et est adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**

2018-09-04

**08.01 - Demande d'inclusion à la zone agricole: municipalité de
Sainte-Aurélie**

Demande d'inclusion à la zone agricole : municipalité de Sainte-Aurélie.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie
souhaite obtenir une inclusion à la zone agricole d'une partie de son
territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette inclusion a pour objectif de retourner à la zone agricole une partie de territoire faisant partie du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion vise essentiellement la protection d'un projet et des investissements agricoles sur la propriété visée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit émettre son avis quant à la conformité de cette demande eu égard au schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra, si cette demande est acceptée par la CPTAQ, modifier les limites du périmètre d'urbanisation de cette municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que la demande d'inclusion telle que formulée par la municipalité de Sainte-Aurélie et préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est disposé à entreprendre la modification du schéma d'aménagement (limites du périmètre d'urbanisation de Sainte-Aurélie) pour donner suite à une éventuelle décision favorable de la CPTAQ, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-05

08.02 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): délégation de l'administration par la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 5 juin 2018 que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2018 à 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2018-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du PADF 2018-2021 est accordée sur une base régionale et que la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP, la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

Que la MRC des Etchemins choisisse de se prévaloir du PADF 2018-2021 ;

Que la MRC des Etchemins accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Que Monsieur Richard Couët, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2018-2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-06

08.03 - Émission de certificat de conformité: règlement d'urbanisme Sainte-Sabine

Émission de certificat de conformité: règlement no 09-2018 de la municipalité de Sainte-Sabine.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 6 août 2018, le règlement no 09-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'augmenter la superficie au sol de certains types de cabanes à sucre (érablière récréative) hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 09-2018 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-07

08.04 - Avis de conformité requis par le MTMDET: remplacement d'un pont sur la rivière Flamand, rang 14, Saint-Benjamin

Avis de conformité : remplacement du pont de la rivière Flamand – Saint-Benjamin, MTMDET.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a transmis un

avis d'intervention en conformité avec les articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 152 de la LAU, le Conseil de la MRC doit donner son avis dans les 120 jours qui suivent la notification par le MTMDET (reçue le 2 août 2018);

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée consiste au remplacement du pont enjambant la rivière Flamand à Saint-Benjamin;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que si les travaux projetés n'impliquent aucun empiètement additionnel dans la zone inondable présente à cet endroit, le projet tel que présenté par le MTMDET (N/Projet : 154-12-0530) est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.05 - Règlement sur la compensation pour atteinte aux milieux humides et hydriques

Présentation effectuée par le coordonnateur en aménagement de la MRC, Monsieur Yvon Lacombe, concernant le règlement sur la compensation pour atteinte aux milieux humides et hydriques: entrée en vigueur 20 septembre 2018.

Reportée à la prochaine rencontre.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

09.01 - Table de concertation des aînés des Etchemins

-TCAE - Plan de chroniques. Dépôt de document.

La mairesse, Madame Lucie Gagnon, explique le plan des chroniques qui seront diffusées à la radio Passion FM.

-TACA

Le maire, Monsieur Hector Provençal, donne l'information reçue sur la sécurité alimentaire, suite à une réunion du Conseil de la TACA.

-COBARIC

Le maire, Monsieur Joey Cloutier, donne l'information reçue sur les plantes envahissantes, telle que la myriophille à épis.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la ruralité tenue à la MRC des Etchemins, mardi le 4 septembre 2018.

10.01 - Projets locaux

2018-09-08

10.01.01 - Municipalité de Saint-Zacharie

Surface de Deckhockey: Municipalité de Saint-Zacharie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit refusé selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 12 200,00\$

Coût du projet: 21 841,71\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de ne pas formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. Cela, puisque le financement pour ce projet aurait été admissible uniquement pour une première année d'opération et compte tenu du fait que le projet est déjà réalisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-09

10.01.02 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Sentier pédestre et jardinière: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 14 690,00\$

Coût du projet: 18 362,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le projet Sentier pédestre et jardinière est de 14

690,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2016-2017 et 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité appuyant le projet;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-10

10.01.03 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Génératrice au Centre communautaire: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Considérant la demande de modification faisant référence au projet accepté par résolution # 2018-06-08.

Montant initial demandé: 19 234,00\$

Montant supplémentaire demandé: 3 879,61\$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations présentées au Conseil de la MRC.

Somme supplémentaire demandée : 3 879,61 \$

Coût du projet: 39 394,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, le Conseil de la MRC accepte l'ajout d'une somme supplémentaire ne devant pas excéder 3 879,61 \$ à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet Génératrice au Centre communautaire. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 2018-06-08 par la somme supplémentaire demandée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune résolution.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

2018-09-11

12.02 - Chaudière-Appalaches Économique

Nomination du directeur général de la MRC des Etchemins pour siéger sur le Conseil d'administration de la Chaudière-Appalaches Économique.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins désignent le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, pour siéger sur le Conseil d'administration de la Chaudière-Appalaches Économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-12

12.03 - Hydro-Québec

Vente des lots qui composent la forêt de Cranbourne.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins déclinent l'offre de vente concernant la vente des lots 4 341 862, 4 341 549, 4 342 063, 4 342 064 et partie du lot 4 341 731, tel que décrit dans la lettre du 17 mai 2018 et reçue au bureau le 18 mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-13

12.04 - Fonds locaux de solidarité FTQ

"Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement."

Offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

D'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite "Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement" ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-14

12.05 - Firme Tintamarre Communication

Confirmation de l'embauche de Madame Geneviève Caron de la Firme Tintamarre Communication inc. pour la tenue du Lac à l'épaule du 10 et 11 août dernier, ainsi que les dépenses d'hébergement et de repas à la Cache du Domaine de Thetford-Mines.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins confirment l'embauche de Madame Geneviève Caron de la Firme Tintamarre Communication inc. pour l'animation et le déroulement du Lac à l'épaule du 10 et 11 août dernier, ainsi que toutes des dépenses d'hébergement et de repas à la Cache du Domaine de Thetford-Mines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-15

12.06 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

Adoption du cadre de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins (version 12-09-2018).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente résolution annule la résolution numéro 2018-04-21 adoptée par le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins lors de la séance régulière du 11 avril dernier;

QUE le cadre de gestion ci-joint et daté du 12-09-2018 soit et est adopté tel que déposé;

QUE le document cadre de gestion, daté du 12-09-2018, soit publié sur le site Web de la MRC des Etchemins et expédié à toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser le document sur leur site Web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-16

12.07 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

Adoption de la nomination des membres qui siégeront sur le Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution annule la résolution numéro 2018-04-21 adoptée par le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins lors de la séance régulière du 11 avril dernier;

QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins sont:

Richard Couët, préfet et maire de la municipalité de Saint-Prosper;
Marielle Lemieux, préfète suppléante et mairesse de la municipalité de Saint-Magloire;
Réjean Bédard, maire de la municipalité de Saint-Cyprien;
Christian Chabot, maire de la municipalité de Sainte-Justine;
Joey Cloutier, maire de la municipalité de Saint-Zacharie;
David Godin, directeur régional au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
Luc Leclerc, directeur général de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-17

12.08 - Plan de relance de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT le dépôt du document "Priorités du Plan de relance" et du document "Appel de projets";

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont analysé lesdits documents lors du Comité de travail du 5 septembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE les documents "Priorités du Plan de relance et Appel de projets" soient et sont adoptés tels que déposés;

QUE les documents "Priorités du Plan de relance et Appel de projets" soient publiés sur le site Web de la MRC des Etchemins et expédiés à toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser les documents sur leur site Web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.09 - Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC)

Invitation - Colloque "Ville intelligente / Ville organique".

Point d'information.

2018-09-18

12.10 - Programme RénoRégion

Critères d'admissibilité: Augmentation de la valeur du bâtiment pour être admissible au programme RénoRégion.

CONSIDÉRANT le changement d'un des critères d'admissibilité au

programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec autorise l'augmentation de la valeur du bâtiment à cent quinze mille dollars (115 000,00\$) pour être admissible au programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec l'augmentation de la valeur du bâtiment qu'autorise la Société d'habitation du Québec pour être admissible au programme RénoRégion et qu'elle soit augmentée à cent quinze mille dollars (115 000,00\$);

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-19

12.11 - Comité de travail des membres du Conseil de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions du 5 septembre dernier, à propos de la tenue d'un Comité de travail additionnel à chaque premier mercredi du mois, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des maires est disposé à tenir dorénavant un Comité de travail supplémentaire pour répondre au traitement des différents dossiers à analyser avant la tenue de la séance du Conseil de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont décidé de se réunir une fois de plus par mois pour la tenue d'un Comité de travail, le coût des dépenses non prévues sera à la hausse;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont d'accord pour tenir une réunion du Comité de travail à chaque premier mercredi du mois, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC, afin d'avoir suffisamment de temps pour le traitement des différents dossiers à analyser avant la tenue de la séance du Conseil qui se tient le deuxième mercredi du mois;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins acceptent de porter la dépense non prévue au budget courant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.12 - Regroupement des services d'évaluation (MRC Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et les Etchemins)

Dossier à suivre.

2018-09-20

12.13 - Site Web de la MRC des Etchemins

Adoption de la refonte du site Web de la MRC des Etchemins qui sera effectuée par UBÉO solution Web de Saint-Georges de Beauce, au coût de plus ou moins cinq mille trois cents dollars (5 300,00\$).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont d'accord pour entériner la refonte du site Web de la MRC des Etchemins et ce, par UBÉO solution Web de Saint-Georges de Beauce, au coût de plus ou moins cinq mille trois cents dollars (5 300,00\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-21

12.14 - Transport collectif - subvention 2018

TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé son plan de développement du transport collectif pour 2018;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, 13 982 déplacements ont été effectués par ce service;

CONSIDÉRANT QUE dans les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) il est prévu que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra au deux tiers (2/3) des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que la MRC doit déposer une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la partie des surplus accumulés attribuables au MTMDET au 31 décembre 2017 était de 14 776.57 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des

déficits;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 24 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 46 000 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC va réaffecter un montant de 5 000.00 \$ pris à même les surplus attribuables au MTMDET au budget 2018 et les deux exercices subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendront les appuyer;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins s'engage à effectuer environ 15 000 déplacements au cours de l'année 2018;

QUE la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 125 000.00 \$ afin de compléter son budget estimé à 200 000.00 \$;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2018-04-13 adoptée le 11 avril 2018;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-22

12.15 - Municipalité de Sainte-Sabine

La Municipalité de Sainte-Sabine informe la MRC des Etchemins par la résolution numéro 10-08-2018 que jusqu'à avis contraire elle se retire des services d'inspection en bâtiments et environnement de la MRC étant dorénavant autonome pour la dispense de ce service.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent la décision de la Municipalité de Sainte-Sabine de se retirer des services d'inspection en bâtiments et environnement de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-09-23

12.16 - Table de Concertation Régionale en Sécurité Publique de la MRC des Etchemins

Adoption du protocole local d'intervention d'urgence pour la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QU' en raison des modifications devant être apportées au protocole local d'intervention d'urgence pour la MRC des Etchemins, la résolution # 2017-11-15 est annexée et modifiée par la présente résolution;

Que soit adopté le protocole local d'intervention d'urgence présenté aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins, daté de novembre 2017, tenant compte des modifications suivantes:

p. 11 : "... les répondants du transport des intervenants peuvent stabiliser l'état de la victime et l'évacuer vers l'ambulance."

Suggestion: Dans les cas où l'intervention hors route peut compromettre la santé et la sécurité des TAP, les transporter le plus près possible de la victime. Stabiliser l'état de la victime au besoin et la transporter vers les TAP.

p.12: "... les PR et/ou les SSI doivent procéder à l'évacuation de celle-ci."

Suggestion: Ce point devrait être retiré. Les PR ne font pas l'évaluation de la victime, ils stabilisent son état et promulguent les premiers soins en attendant l'arrivée des TAP.

Le tout tel que recommandé par Madame Andrée Soucy, Conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunakis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-24

12.17 - Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse

Monsieur François Michon nouvellement élu maire de Saint-Luc-de-Bellechasse.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,

ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit transmise à Monsieur François Michon de la municipalité de Saint-Luc de Bellechasse ayant été élu récemment maire dans ladite municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-25

12.18 - Récupération Frontenac Inc.

Demande d'aide financière pour la tenue d'une journée porte ouverte de cette entreprise.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins ont décidé de ne pas contribuer à la demande d'aide financière déposée par Récupération Frontenac Inc. dans le cadre d'une journée porte ouverte prévue le 27 octobre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2018-09-26

12.19 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins effectue un suivi concernant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'organiser un Forum PDZA, le 7 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale du Comté des Etchemins autorisent la dépense de plus ou moins cinq mille neuf cent soixante-douze dollars (5 972,00\$) pour la tenue d'un Forum PDZA, le 7 novembre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.20 - Liste des membres des différents Comités et Organismes de la MRC des Etchemins

Dépôt de la liste des membres des différents Comités et Organismes de la MRC des Etchemins qui a été mise à jour, le 5 septembre dernier.

13 - ADMINISTRATION

2018-09-27

13.01 - Listes des comptes à payer (juillet et août 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit sous (485 169.88\$) incluant la rémunération du personnel du mois de juillet et deux cent six mille quarante dollars et trente et un sous (206 040.31\$) incluant la rémunération du personnel du mois d'août, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Union des municipalités du Québec

Accusé réception de la résolution 2018-06-21 concernant la demande d'assouplissements à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

14.02 - Ministère des Transports

Accusé réception de la demande de location de l'emprise du Chemin de fer Québec Central (CFQC) entre les municipalités de Saint-Benjamin et de Saint-Camille de Lellis.

14.03 - Steven Blaney député

Compte-rendu de la mission à Washington et libre échange Canada / États-Unis de M. Steven Blaney député.

14.04 - Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Lettre de Monsieur Roch Poulin, secrétaire de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches concernant la demande d'assouplissements à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

14.05 - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

10 projets de la région de la Chaudière-Appalaches reçoivent une aide de plus de 1 M\$.

14.06 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Réception de l'état de dépôt au montant de cinq cent vingt-quatre mille soixante dollars (524 060,00\$) dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

14.07 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Document d'information, Vie municipale publique.

14.08 - MRC de Montmagny

Invitation à l'Assemblée des partenaires de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches.

14.09 - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Demande d'autorisation - Mise aux normes du bâtiment de dégrillage fin

de boues de fosses septiques. MRC des Etchemins.

14.10 - Moulin La Lorraine

Invitation au lancement de la saison d'automne du Moulin La Lorraine et au vernissage de 2 nouvelles expositions le 22 septembre à compter de 13 heures.

14.11 - AKIFER, Génie-conseil - Hydrogéologie - Environnement

Offre de service - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

14.12 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Remerciements pour l'aide financière accordée au camp de jour unifié 2018, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose-de-Watford.

14.13 - Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)

Offre de service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale.

14.14 - Chambre de commerce Sainte-Justine

Invitation à la grande rentrée automnale 2018.

15 - SUJETS DIVERS

Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire ajoute le point suivant:

- Le 15 septembre prochain aura lieu le 20ième anniversaire du Parc Régional du Massif du Sud, elle effectue un rappel des activités prévues au programme .

Monsieur Joey Cloutier, maire de Saint-Zacharie ajoute le point suivant:

- Actuellement, le service incendie de plusieurs municipalités vit une problématique en ce qui concerne le recrutement de pompiers. Il est donc convenu de demander à M. Stéphane Royer, préventionniste, de fournir un rapport sur la situation générale au niveau du territoire et de suggérer des pistes de solutions.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE QUESTION.

2018-09-28

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER